Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sioule

2014

Rapport d'activité de la CLE et de la cellule d'animation

Sommaire

4 Le mot du Président

5 Les temps forts 2014

6 Le SAGE Sioule

12 Les activités de la CLE

18 Les activités de la cellule d'animation

20 Le SAGE en action

28 La communication et la sensibilisation

30 Les chiffres 2014

31 Les perspectives 2015

33 Glossaire

Le mot du Président

2014, le SAGE est enfin approuvé en février, suite à quelques adaptations toujours apportées dans la concertation. La CLE est recomposée en juillet et le bureau comme les commissions de travail reformés en septembre.

2014, année charnière certes, est surtout l'année de la mise en œuvre effective du SAGE, un nouveau départ après le dessin du cadre et des objectifs, pour un rapport plus réel et matériel à la ressource en eau et aux milieux.

Cette transition est importante pour la politique publique de l'eau et, s'appuyant sur la force légale de l'arrêté inter-préfectoral, le SAGE devrait être désormais pris en compte dans tous les documents et projets relatifs à l'aménagement du territoire et pour toutes les pratiques et activités liées à l'environnement.

Le SAGE est devenu aussi l'élément local de référence et d'application du SDAGE, en cours de révision, une « bible » hermétique, sortie de mécanismes vissés à l'administratif et au règlementaire, et par là, malgré les efforts de communication publique, trop réservée aux initiés.

C'est cette distance que le SAGE doit s'attacher à réduire, entre une procédure complexe, reconnaissons-le, mais tellement évidente et utile à la vie dans la considération de l'élément eau, et sa compréhension, son appropriation par le plus grand nombre, jusqu'au partage et la participation.

Avec les premiers travaux dans le cadre du Contrat Territorial sur la rivière et ses berges ou dans l'aide au financement des stations d'épuration, avec les réhabilitations des sites de dépôts des sables miniers contaminés à Pontgibaud et bientôt à Roure-Les Rosiers, les premières interventions visibles donnent à voir, à comprendre et à envisager un autre milieu lié à la rivière.

Le SAGE a l'ambition, pour l'avenir, parce que le gain environnemental et écologique ne se mesure pas sur quelques petites années, de restaurer par endroits, de sauvegarder le plus souvent, la qualité exceptionnelle du bassin de la Sioule.

I est l'outil indispensable et aussi le verrou contre une dégradation, toujours possible, que ce territoire, dans toutes ses composantes, humaines et environnementales, ne mérite pas.

Pascal ESTIER

Président de la CLE

Les temps forts 2014

Février

Approbation du SAGE

Février

Mise en ligne du site Internet du SAGE Sioule (www.sage-sioule.fr)

Avril

Conférence sur la préservation de la qualité de l'eau

Juillet

Renouvèlement de la CLE suite aux élections municipales

Juillet

Définition d'un projet de recherche sur les nappes de la Chaîne des Puys (Ecole des Mines, 42)

Septembre

Election de Pascal ESTIER à la présidence de la CLE

Octobre

1er Rendez-vous de l'Eau sur les zones humides

Novembre

Elaboration de la méthodologie d'inventaire des zones humides

Décembre

Finalisation du Plan de communication et de sensibilisation du SAGE

Le SAGE Sioule

La carte d'identité du SAGE Sioule

Le territoire

- 2 559 km² de superficie
- 2 régions : Auvergne et Limousin
- 3 départements : Puy-de-Dôme, Allier et Creuse
- 160 communes

L'hydrographie et l'hydrogéologie

- La Sioule : 165 km de sa source près du lac de Servières à sa confluence avec l'Allier
- 37 cours d'eau élémentaires soit 2 052 km
- 4 principaux affluents : la Miouze, le Sioulet, la Viouze et la Bouble
- Climat continental soumis à une influence océanique en amont
- Nappe de la Chaîne des Puys, ressource souterraine fragile et fortement exploitée

Les données socio-économiques

- 63 000 habitants soit 25 habitants au km²
- Territoire à dominante agricole (71%) et forestière ou semi-naturelle (28%)
- Activité agricole tournée vers l'élevage bovin en amont et les grandes cultures en aval
- 3 pôles industriels
- Activité hydroélectrique développée
- Activité artisanale bien représentée
- Activités touristiques liées à l'eau développées (pêche, canoë, baignade ...)

Les richesses naturelles

- 24 ZNIEFF de type 1 et 5 ZNIEFF de type 2
- 2 ZICO
- 12 sites Natura 2000
- 310 km² de zones humides potentielles (12% du bassin)
- 1 réserve naturelle régionale
- 1 réserve biologique intégrale
- 6 espaces naturels sensibles
- 13 sites inscrits et 5 sites classés
- 26 espèces de plantes remarquables
- 7 espèces piscicoles et astacicoles remarquables dont l'anguille, le saumon et l'écrevisse à pattes blanches
- Nombreux insectes et mammifères (loutre, castor, chiroptères)
- Partie amont du territoire dans le PNR des Volcans d'Auvergne

Les masses d'eau

33 masses d'eau « cours d'eau »

- **19 masses d'eau en bon ou très bon état :** La Sioule du barrage de Queuille jusqu'à Jenzat, Le Sioulet, La Miouze, La Bouble de sa source jusqu'à Monestier, Le Gelles, Le Veyssière, Le Tourdoux, Le Mazaière, Le Coli, La Viouze, Les Cottariaux, Le Cubas, Le Brayant, Le Chalamont, Le Bort, La Faye, La Veauvre, Le Douzenan, Le Sioulot
- **6 masses d'eau en état moyen avec un objectif de bon état en 2015** : La Sioule de sa source jusqu'à Olby, La Sioule d'olby jusqu'au barrage des Fades, La Saunade, Le Mazaye, La Cepe, Le Gaduet
- **2 masses d'eau en état médiocre avec un objectif de bon état en 2015 :** Le Musant, Le Tyx
- **6 masses d'eau en objectif de bon état en 2021 :** La Sioule de Jenzat à sa confluence avec l'Allier, La Bouble de Monestier à la confluence avec la Sioule, Le Ceyssat, La Cigogne, La Veauce, Le Boublon

Evaluation de l'état des eaux de 2011*

4 masses d'eau « plans d'eau »

- **1 masse d'eau en bon état :** Lac de Servière
- **1 masse d'eau en état médiocre avec un objectif de bon état en 2015 :** Etang de Tyx
- **1 masse d'eau en mauvais état avec un objectif de bon état en 2015 :** Etang de Chancelade
- **1 masse d'eau en mauvais état avec un objectif de bon état en 2021 :** Complexe des Fades-Besserves

5 masses d'eau « souterraines »

- **4 masses d'eau en bon état** : Massif central (bassin versant de la Sioule), Sables, argiles et calcaire du Tertiaire de la plaine de la Limagne, Chaine des Puys, Massif du Mont Dore (bassin versant de la Loire)
- **1 masse d'eau en mauvais état avec un objectif de bon état en 2015** : Alluvions Allier aval

Zoom sur les 33 masses d'eau « cours d'eau » du bassin

Source : AELB, 2014

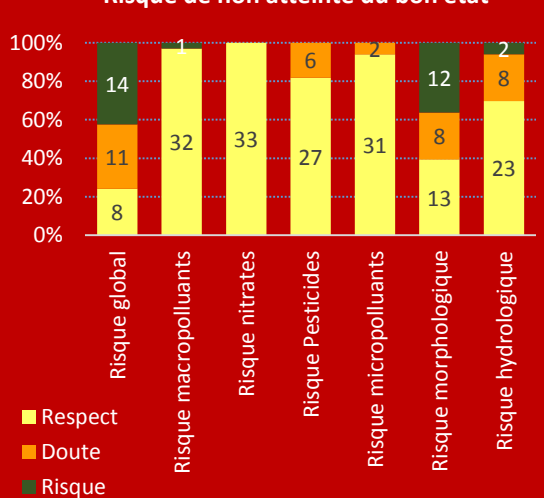

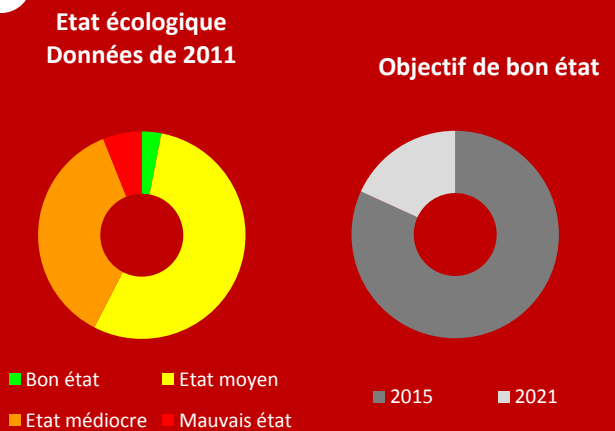

**Etat définit sur la base de l'état écologique, l'état chimique (pesticides, PCB, ...) étant non disponible*

Le SAGE Sioule

L'historique

Pourquoi un SAGE sur le bassin de la Sioule ?

Le bassin versant de la Sioule possède des ressources en eaux et un patrimoine écologique de première importance pour le bassin de la Loire qui reste cependant très fragile et nécessite une grande attention. **Le SDAGE Loire Bretagne de 1996 a de ce fait inscrit le bassin de la Sioule comme territoire prioritaire pour l'élaboration d'un SAGE.**

Conscients de ces richesses, les acteurs du territoire ont souhaité préserver leur patrimoine naturel mais aussi lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau en signant un **Contrat de Rivière pour 5 ans en 1989**.

Un certain désaccord subsiste entre les différents acteurs concernant la gestion des grands aménagements hydroélectriques. La majorité des conflits d'usage tourne autour de la gestion des retenues de Fades-Besserve et de Queuille :

- la rupture de la continuité écologique
- le partage de la ressource en eau
- le fonctionnement en éclusée des ouvrages
- la gestion des sédiments contaminés
- l'eutrophisation des eaux des retenues
- le rôle des barrages dans la gestion des crues

Aussi, il est apparu que les zones humides des têtes de bassin versant n'étaient pas suffisamment prises en compte et qu'il fallait se préoccuper de la préservation de la ressource en eau de la Chaîne des Puys. Cette ressource fragile et de plus en plus sollicitée est une richesse reconnue dans le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 de par sa classification en « nappe à réserver dans le futur pour l'alimentation en eau potable » (NAEP).

PHASE 1 EMERGENCE

- **1995** : Premières discussions
- **2000** : Etude préalable au SAGE Sioule et Allier aval
- **Janvier 2003** : Arrêté de périmètre
- **Décembre 2005** : Arrêté de composition de la CLE

PHASE 2 ELABORATION

- **Avril 2006** : Réunion d'installation de la CLE
- **Décembre 2006** : Installation de la cellule d'animation
- **Février 2009** : Etat initial
- **Octobre 2009** : Diagnostic environnemental et économique
- **Mai 2010** : Scénario tendanciel
- **Février 2011** : Scénarios contrastés
- **Juillet 2011** : Stratégie
- **Mars 2012** : Projet de SAGE
- **Mai à septembre 2012** : Consultation des assemblées
- **Octobre 2012** : Projet de SAGE modifié
- **Décembre 2012** à janvier 2013 : Enquête publique
- **Novembre 2013** : Projet de SAGE modifié
- **Février 2014** : Arrêté d'approbation du SAGE

PHASE 3 MISE EN OEUVRE

Mise en œuvre dès 2014

Très vite, le SAGE est apparu comme l'outil le plus pertinent à l'établissement d'un dialogue entre les différents acteurs permettant de dépasser certaines oppositions et de mettre en place une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Sioule. Après 7 années de travail et une soixantaine de réunions impliquant plus de 200 personnes, le SAGE Sioule a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 5 février 2014.

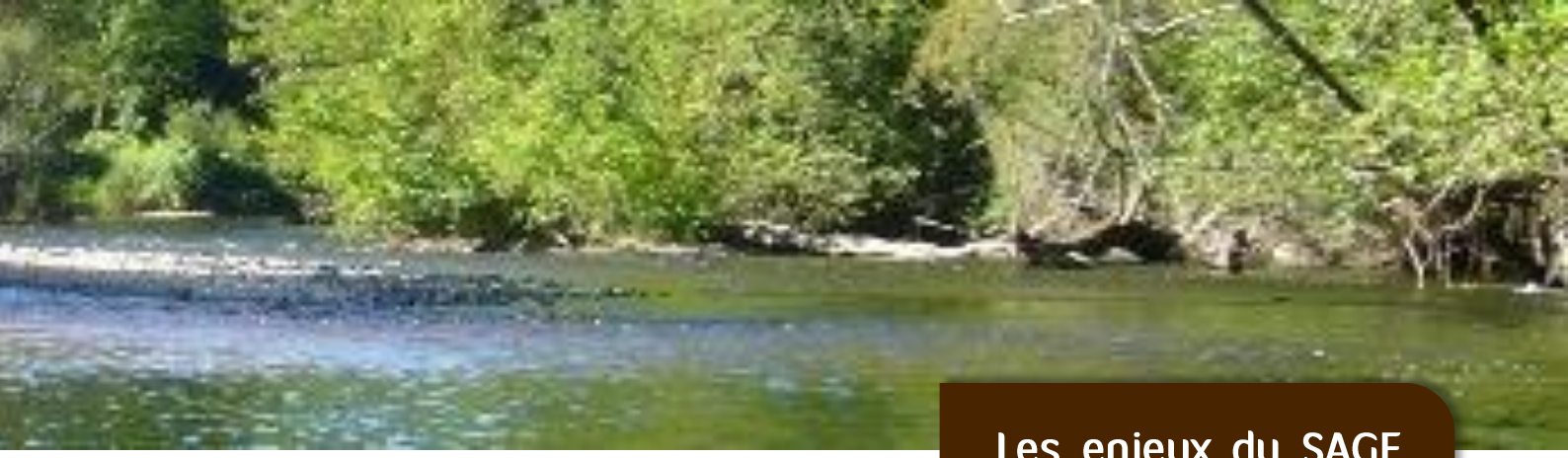

Les enjeux du SAGE

Le SAGE Sioule : 5 enjeux, 13 objectifs, 41 dispositions et 4 règles

Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état	Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état	Préserver et améliorer la quantité des eaux pour atteindre le bon état	Protéger les populations contre les risques d'inondations	Partager et mettre en œuvre le SAGE
Préserver et restaurer la continuité écologique	Améliorer la connaissance pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	Organiser la gestion des prélèvements	Réduire la vulnérabilité aux inondations	Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel, et assurer la coordination des
Limiter les impacts des plans d'eau	Réduire les pollutions en nitrates et pesticides	Réaliser des économies d'eau		Organiser la communication et la pédagogie autour du SAGE
Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacité d'accueil	Réduire les pollutions en phosphore			
Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides				
Améliorer la connaissance et la préservation du bocage				

En l'absence d'une politique locale de l'eau, les enjeux du territoire seraient pour certains non satisfaits ou partiellement satisfaits dans les années à venir. L'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le SDAGE suite à la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est à la base de la démarche du SAGE Sioule.

Pour répondre aux problématiques du territoire et satisfaire les exigences de la DCE, la CLE s'est attachée à mettre en place une politique d'actions ambitieuse et a porté ses réflexions sur les masses d'eau définies comme stratégiques où l'atteinte des objectifs DCE nécessite un effort particulier des acteurs locaux (Bouble, Boublon, Sioule aval...).

La CLE a retenu comme axe fort la préservation et la restauration de la morphologie des cours d'eau en considérant que cet enjeu contribuerait également à l'atteinte des autres objectifs fixés (qualité, quantité des eaux, milieux aquatiques).

Plan d'aménagement et de gestion durable

Règlement

Déclaration de la CLE

Le SAGE Sioule

L'organisation

La CLE, son Bureau et ses commissions

Le SAGE est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE). **C'est un lieu privilégié de concertation, de débats, de mobilisation et de prises de décisions**. Sa composition illustre la diversité des acteurs concernés par le SAGE Sioule. Elle regroupe 62 membres répartis en trois collèges : la moitié d'élus (31), ¼de représentants des usagers (16), ¼de représentants de l'Etat (15).

En 2014, suite aux élections municipales du printemps, un bon nombre d'élus cesse d'être membre de la CLE. Le Préfet du Puy-de-Dôme a ainsi sollicité les associations départementales des maires 63 et 03 pour qu'elles lui fassent de nouvelles propositions. **La nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2014** et comporte 11 nouveaux élus. Le 26 septembre, **Pascal ESTIER, conseiller municipal des Ancizes-Comps, a été reconduit dans ses fonctions de Président et Pierre A. TERIITEHAU, Maire d'Ebreuil, a été élu Vice-Président de la CLE.**

Pour mettre en œuvre le SAGE, **la CLE s'appuie sur son Bureau** qui se compose de 16 membres. Il a également été renouvelé lors de la réunion d'installation de la nouvelle CLE le 26 septembre 2014.

La CLE dispose également de 2 commissions techniques : « préservation des ressources en eau » et « aménagement, gestion et valorisation des milieux ». Les travaux menés dans le cadre des commissions thématiques permettent d'apporter à la CLE tous les éléments nécessaires à la prise de décisions.

Les commissions thématiques associent l'ensemble des acteurs à la réflexion, y compris les acteurs extérieurs à la CLE (acteurs économiques, associatifs et administratifs du bassin versant, qu'ils soient élus, techniciens ou bénévoles). L'objectif est d'enrichir les discussions et de prendre en compte tous les points de vue.

En complément, une commission inter-SAGE facilite une gestion équilibrée des ressources en eaux souterraines de la Chaine des Puys communes aux territoires des SAGE Sioule et Allier Aval (NAEP). Elle se compose de 16 membres issues des 2 CLE.

Préservation des ressources en eau

- Prélèvements d'eau
- Partage des ressources
- Rejets domestiques, industriels et agricoles

Enjeu 2 (qualité des eaux)
Enjeu 3 (quantité des eaux)

Aménagement, gestion et valorisation des milieux

- Hydromorphologie des cours d'eau
- Continuité écologique
- Zones humides
- Paysage
- Inondation
- Urbanisme/aménagement

Enjeu 1 (continuité, morphologie des cours d'eau et zones humides)

Enjeu 4 (inondation)

La cellule d'animation

La cellule d'animation du SAGE Sioule est composée de 2 postes :

- Céline BOISSON, **animatrice** à temps complet, chargée d'animer la CLE et de faciliter la phase de mise en œuvre du SAGE (ingénieur territorial titulaire, recrutée par l'EP Loire et localisée dans les locaux du SMADC)

- Mylène ROSSIGNOL, **secrétaire** à hauteur de 25% d'un équivalent temps plein, chargée de la gestion du courrier et des bases de données administratives, et d'appuyer l'animatrice dans l'organisation et l'accueil des réunions (agent administratif en emploi avenir, recrutée par le SMADC). Elle succède à Annie PIGNOL.

La cellule d'animation est encadrée par Jean- Luc ROY, directeur du Pôle Aménagement et Gestion des Eaux à EP Loire.

Le portage du SAGE

Durant toute sa phase d'élaboration, le SAGE a été porté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC).

Suite à la promulgation de la Loi Grenelle 2, le contexte règlementaire ne permet plus au SMAD des Combrailles de porter le SAGE dans sa phase de mise en œuvre. En effet, le territoire de compétence du SMAD des Combrailles ne couvre que partiellement le territoire du SAGE Sioule. Depuis 2013, l'Etablissement Public Loire assure le portage du SAGE Sioule.

Zoom sur les missions de l'animatrice

Faire vivre le SAGE

- Organiser et animer les réunions de la CLE, de son Bureau et de ses commissions
- Coordonner et/ou suivre les opérations réalisées sur le territoire du SAGE
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions
- Réaliser des documents et des outils pédagogiques de sensibilisation et de communication
- Suivre administrativement et financièrement la procédure

Vérifier la compatibilité/conformité des projets avec le SAGE

- Préparer et rédiger les avis de la CLE
- Suivre les politiques territoriales qui doivent être compatibles avec le SAGE

Evaluer le SAGE

- Rédiger les rapports d'activité de la CLE
- Evaluer les actions réalisées via le tableau de bord du SAGE

Autres

- Participer au bon fonctionnement du Pôle Aménagement et Gestion des Eaux (PAGE) de l'EP Loire
- Représenter ponctuellement l'EP Loire sur le bassin de la Sioule

Le siège de l'EP Loire étant à Orléans et dans l'intérêt du territoire, le SMAD des Combrailles continue à héberger dans ses locaux la cellule d'animation de la CLE comme il le faisait auparavant. Une convention lie ainsi le SMAD des Combrailles et l'EP Loire.

Les activités de la CLE

Les réunions

L'année 2014 s'est déroulée en 3 temps. De janvier à mars, la CLE a mis l'accent sur la communication autour du contenu du SAGE plutôt que sur la démarche en elle-même. Son Bureau a ainsi commencé à élaborer un plan de communication et de sensibilisation à destination de tous les publics (membres de la CLE, partenaires techniques et financiers, collectivités locales, usagers, grand public). Ces travaux se sont interrompus avec les élections municipales du printemps dernier.

De mars à juillet, la CLE a suspendu son activité le temps du renouvellement des instances. Le Préfet du Puy-de-Dôme a sollicité les associations départementales des maires 63 et 03 pour qu'elles lui fassent de nouvelles propositions d'élus motivés autour de la question de l'eau et des milieux aquatiques. La nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2014 et comporte 11 nouveaux élus.

Durant l'été, une réunion du collège des élus a eu lieu afin de présenter la CLE, son rôle et son fonctionnement. **La 1ère réunion de CLE s'est déroulée le 26 septembre 2014** dans le but d'élire son Président et son Vice-Président et de composer son Bureau et ses commissions. Elle peut désormais poursuivre ses travaux.

Durant l'année 2014, pas moins de 8 réunions ont eu lieu malgré le renouvellement de la CLE :

- 1 réunion de CLE
- 3 réunions de Bureau
- 2 réunions du collège des élus
- 1 réunion de la Commission « aménagement, gestion et valorisation des milieux »
- 1 réunion de la Commission « préservation des ressources en eau »

Le Bureau du 20 février 2014

Le Bureau s'est réuni à Ebreuil pour aborder les points suivants :

- **Validation du rapport d'activité de la CLE 2013**
- **Elaboration du plan de communication du SAGE**
- **Définition du programme de communication 2014**
- **Discussion sur la composition de la future CLE**
- **Questions diverses**

Le rapport d'activité 2013 a été conçu de manière à faciliter la lecture et la compréhension par tous les acteurs du territoire. Cette forme a été appréciée, elle sera donc conservée chaque année. Le rapport d'activité a été validé par le Bureau

Cette réunion de Bureau a été l'occasion de valider la phase de diagnostic du plan de communication et de commencer à réfléchir sur une stratégie en balayant les pistes d'action possibles (cf. communication).

Dans l'attente de la finalisation de ce plan, des actions de communication avaient été prévues mais n'ont pu être réalisées compte tenu du renouvellement de la CLE (lettre du SAGE, ...).

Le Collège des élus des 24 juillet et 26 septembre 2014

Le Collège des élus s'est réuni le 24 juillet 2014 à Ebreuil avec pour ordre du jour :

- **Présentation du rôle de la CLE, de son organisation et de son fonctionnement**
- **Réflexion sur la future présidence de la CLE**
- **Présentation du SAGE approuvé**
- **Elaboration d'un calendrier de formation**
- **Questions diverses**

Suite aux élections municipales, 11 nouveaux élus siègent à la CLE. Il a donc été jugé indispensable que chacun prenne le temps de se présenter. S'en est suivie une présentation détaillée du rôle de la CLE, et notamment de chaque collège, de son organisation (CLE, Bureau, Commissions, structure porteuse, ...) et de ses règles de fonctionnement.

Lors de cette réunion, un appel à candidature pour les fonctions de Président et Vice-Président est lancé. Les élus sont également amenés à réfléchir sur leur éventuelle participation au Bureau et aux Commissions. Les candidatures ont été examinées lors de la réunion du 26 septembre 2014 afin de présenter en CLE des propositions abouties.

Pour finir, des rappels et/ou des éclaircissements sur l'outil SAGE et son contenu ont été délivrés. Compte tenu de la complexité et de la multiplicité des problématiques abordées dans le SAGE, des sessions de formation ont été proposées. La thématique des zones humides a été retenue et un 1er rendez-vous de l'eau s'est tenu le 10 octobre 2014 à St-Pierre-le-Chastel (cf. communication).

La CLE du 26 septembre 2014

La CLE s'est réunie à Ebreuil. L'ordre du jour était le suivant :

- **Election du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e)**
- **Composition du Bureau de la CLE et définition d'un calendrier de travail**
- **Composition des commissions de travail**
- **Composition de la Commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval et projet de recherche sur les ressources en eau de la Chaîne des Puys**
- **Questions diverses – points d'informations**

Zoom sur la CLE du 26 septembre 2014

Présents : 31
Représentés : 18
Votants : 49 / 62 (quorum atteint)

- **Délibération n°2014-01** : Election du Président et du Vice-Président
- **Délibération n°2014-02** : Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 26 septembre 2014
- **Délibération n°2014-03** : Adoption du compte-rendu de la réunion de la CLE du 14 novembre 2013
- **Délibération n°2014-04** : Composition du Bureau de la CLE
- **Délibération n°2014-05** : Création des commissions de travail
- **Délibération n°2014-06** : Composition de la commission Inter-SAGE
- **Délibération n°2014-07** : Mise en place d'un projet de recherche sur les ressources en eaux souterraines de la Chaines des Puys

A l'unanimité, Pascal ESTIER, conseil municipal des Ancizes-Comps a été reconduit dans sa fonction de Président et Pierre A. TERIITEHAU, maire d'Ebreuil a été élu Vice-Président.

Les activités de la CLE

Les réunions

Le Bureau a été recomposé à l'unanimité :

- Pascal ESTIER, Président de la CLE, Mairie des Ancizes-Comps (63)
- Pierre A. TERIITHEAU, Vice-Président, SMAT du bassin de Sioule (03)
- Daniel SAUVESTRE, Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)
- Jean MICHEL, SMAD des Combrailles (63)
- Gilles JOURNET, Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)
- Anne-Marie DEFAY, Conseil Général de l'Allier (03)
- Nicole ROUAIRE, Conseil Régional d'Auvergne
- Agnès MOLLON, PNR des Volcans d'Auvergne
- Chambre d'Agriculture de l'Allier
- Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme
- EDF
- FRANE
- MISEN 63
- MISEN 03
- DREAL
- Agence de l'eau

Pour une mise en œuvre efficace du SAGE, la CLE a également restructuré ses 7 commissions de travail mises en place lors de l'élaboration du SAGE. Pour cela, elle n'en a créé que seulement 2 : commission « préservation des ressources en eau » et « aménagement, gestion et valorisation des milieux » (cf. organisation du SAGE).

La composition de la commission Inter-SAGE a également été recomposée à l'unanimité :

- Pascal ESTIER, Président de la CLE
- Jean MICHEL, SMAD des Combrailles
- Agnès MOLLON, PNR des Volcans d'Auvergne
- Christian BOUCHARDY, Conseil Régional d'Auvergne
- Union Régionale des Forêts d'Auvergne
- Fédération de pêche du Puy-de-Dôme
- Chambre régionale d'agriculture
- Représentant des industriels
- MISEN 63
- ARS 63
- DREAL
- Agence de l'Eau

La CLE du SAGE Allier Aval a également désigné 4 élus au sein de sa CLE.

Après un bref bilan des études sur les ressources de la Chaine des Puys réalisées en 2008, la CLE a fait le choix de lancer un programme de recherche sur les 3 prochaines années pour parfaire ses connaissances avant de mettre en place un schéma de gestion durable de ces ressources (cf. mise en œuvre).

Les commissions du 6 novembre 2014

Les Commissions de travail « aménagement, gestion et valorisation des milieux » et « préservation des ressources en eau » se sont réunies à Ebreuil. L'ordre du jour était le suivant :

- **Composition et rôle des commissions de travail**
- **Présentation du contenu du SAGE**
- **Programmation 2015**
- **Méthodologie d'inventaire des zones humides (uniquement commission milieu)**
- **Questions diverses – points d'information**

Ces 2 réunions n'ont eu vocation que de présenter les commissions, le contenu détaillé du SAGE disposition par disposition et de faire un zoom sur les travaux à mener pour 2015. Aucune décision n'a donc été prise.

Le Bureau du 21 novembre 2014

Le Bureau s'est réuni à Châteauneuf-les-Bains pour aborder les points suivants :

- **Elaboration du plan de communication du SAGE**
- **Avis sur le projet de réaménagement du site minier de Roure-Les Rosiers**
- **Questions diverses**

Après une présentation rapide du diagnostic et de la stratégie que l'ancien Bureau avait élaborés en février, un temps de réflexion est laissé aux membres du Bureau pour qu'ils puissent prendre connaissance des actions de communication envisageables et faire le choix des 10 qu'ils jugent personnellement les plus pertinentes. Cet exercice a permis d'affiner la stratégie de communication en ciblant et priorisant les actions.

Pour finir, les services du BRGM et de la DREAL ont présenté le projet de réaménagement du site minier de Roure-Les Rosiers. Après examen du dossier, le Bureau de la CLE émet un avis favorable avec 1 réserve et 2 recommandations (cf. avis).

Le Bureau du 11 décembre 2014

Le Bureau s'est réuni à St-Bonnet-de-Rochefort avec pour ordre du jour :

- **Elaboration du plan de communication du SAGE**
- **Réflexion sur l'identité visuelle du SAGE Sioule**
- **Questions diverses**

Sur la base des actions retenues précédemment, le Bureau a défini le contenu, le coût et les modalités de mise en œuvre de chacune d'entre elles en veillant à ce que le programme global respecte un budget maximal de 5 000 €/an. Le plan de communication et de sensibilisation sera proposé à la prochaine CLE en vue de sa validation.

En parallèle, le Bureau a réfléchi sur la future identité visuelle du SAGE en commençant par le logo. Celui-ci devra mettre en avant le mot « Sioule » et être représentatif du territoire. Ce travail sera réalisé en interne, par la chargée de communication de l'EP Loire.

Les activités de la CLE

Les avis

Avis sur le projet de réaménagement des sables miniers de Pontgibaud (site de Roure/les Rosiers)

Le district métallifère de Pontgibaud comporte un ensemble de sites de résidus de traitement de minerai de plomb argentifère issu de l'activité minière passée qui s'est principalement déroulée dans la seconde moitié du XIXe siècle. Aujourd'hui, ces sites orphelins sont de la responsabilité de l'Etat.

Situé dans la vallée de la Sioule, l'ensemble des dépôts totalise 225 000 m3 de matériaux fins contaminés surtout en plomb et en arsenic générant un impact avéré sur la qualité des eaux et des sédiments des cours d'eau et des barrages situés plus en aval. Les sols et les terrains situés près des sites de dépôts ont également été affectés suite aux ruisselements et aux envols de poussières.

Le site de « Pontgibaud stade » a été le premier à être mis en sécurité en 2013-2014. Le site de Roure/Les Rosiers est le second et le plus important en terme de volume.

Le projet de réaménagement, destiné à supprimer les impacts négatifs avérés sur l'environnement et potentiels sur la santé, consiste à supprimer l'entrainement de particules dans les ruisseaux par ruissellement, envol et dissémination de celles-ci et à supprimer le contact direct avec les usagers du site (activtés de loisirs, emprunt, ...). Pour cela, les multiples dépôts du site seront rassemblés en un dépôt unique recouvert de terre végétale et ceinturé par des drains collecteurs.

Après examen du dossier, les membres du Bureau apprécient la poursuite de la réhabilitation des anciens sites miniers du district de Pontgibaud mais considèrent que, même si le projet est globalement compatible avec les objectifs du SAGE Sioule, il manque d'ambition en ne résolvant pas le problème de la percolation des eaux (absence de membrane étanche). Il souhaite que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la pérennité du site sur le très long terme.

Le Bureau émet donc un avis favorable le 21 novembre 2014 au projet avec 1 réserve (assurer un suivi pérenne du site post-travaux) **et 2 recommandations** (mettre en œuvre les moyens techniques complémentaires pour que les effets de la percolation ne soient pas nuisibles aux milieux et à la qualité de l'eau et clarifier et établir les conditions d'accès et d'usages futurs du site vis-à-vis de la sécurité et de la santé publique).

La CLE est obligatoirement consultée dans le cadre des dossiers d'autorisation et informée sur les projets soumis à déclaration au titre de la LEMA.

Zoom sur les dossiers transmis à la CLE pour information

Liste non exhaustive, les dossiers de déclaration concernant le Puy-de-Dôme n'ont pas été transmis à la CLE par les services de l'Etat.

N°	DOSSIER	OBJET	COMMUNE
2014/63/01	Autorisation*	Plan d'eau Chevalet	Charensat
2014/63/02	Autorisation*	Plan d'eau Vergne-Labouesse	Villosanges
2014/63/03	Autorisation*	Plan d'eau de la Bibette	Sainte-Christine
2014/63/04	Autorisation*	Plan d'eau des Besses	Giat
2014/63/05	Autorisation*	Plan d'eau des Vialettes	Chapdes Beaufort
2014/03/06	Déclaration	Réparation d'un pont sur le Venant	Deux Chaises
2014/63/07	Autorisation	Plan d'eau de la Cure	La Celle d'Auvergne
2014/03/08	Déclaration	Remplacement d'une canalisation de gaz sur le Douzenan	Contigny
2014/03/09	Déclaration	Vidange du plan d'eau l'Etang	Coutansouze
2014/03/10	Déclaration	Enfouissement d'une gaine électrique dans le lit d'un affluent de la Bouble	Bayet
2014/03/10 bis	Autorisation	Modification de la microcentrale hydroélectrique du Moulin d'Aubeterre	Brout Vernet
2014/03/11	Déclaration	Modification d'un point de prélèvement d'eau dans le Boublon	Ussel d'Allier
2014/03/12	Déclaration	Modification d'un point de prélèvement d'eau dans le Boublon	Taxat Senat
2014/03/13	Déclaration	Drainage de 14,67 ha	Chirat l'église et Louroux de Bouble
2014/63/14	Autorisation**	Plan d'eau de la Vergne	Chapdes Beaufort
2014/63/15	Autorisation**	Plan d'eau des Varennes	Montel-de-Gelat
2014/03/16	Déclaration	Passage à gué et busage sur le ruisseau de la Plaine et son affluent	Coutansouze
2014/03/17	Déclaration	Réfection du pont des Ouilles sur le Musant	Monestier
2014/63/18	Autorisation***	Régularisation du plan d'eau les Gravieres	Saint-Ours-Roche
2014/03/19	Déclaration	Enrochement du Boublon sur 10 m	Taxat Senat
2014/03/20	Déclaration	Curage de la Sioule pour l'alimentation du système d'irrigation de la Bergerie	Contigny
2014/03/21	Déclaration	Drainage de 30,89 ha	Fourilles
2014/03/22	Déclaration	Reconstruction de la chaussée et rétablissement de l'écoulement des eaux	Target
2014/03/23	Déclaration	Réparation d'un pont mitoyen	Contigny et St-Pourçain-sur-Sioule
2014/03/25	Déclaration	Rétablissement de l'écoulement naturel du Rau du Pont Pacaud	Target
2014/03/26	Déclaration	Confortement du talus de la RD43 le long du "Grand Rus"	Bellenaves
2014/03/27	Déclaration	Confortement du talus routier de la RD 129 le long du Rau du Pont Pacaud	Target
2014/03/28	Déclaration	Epandage des boues de la station d'épuration sud de Montmarault	Montmarault

**Dossiers instruits avant l'approbation du SAGE*

***Dossiers transmis à la CLE après autorisation sans demande d'avis préalable*

****Dossier transmis à la CLE pour avis durant le renouvellement de la CLE*

Les activités de la cellule d'animation

En plus de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, l'animatrice du Sage organise, coordonne ou participe à de nombreuses réunions ou rencontres dans le cadre de la mise en œuvre du Sage.

En amont des prises de décision de la CLE, l'animatrice a organisé en 2014 :

- **1 réunion du comité technique « Chaine des Puys » pour établir un bilan des études sur les ressources en eau réalisées en 2008 et d'identifier les besoins pour la réalisation d'un schéma de gestion (en partenariat avec le SAGE Allier Aval dans le cadre de la commission interSAGE)**

- **1 réunion du comité technique « zones humides » pour définir les contours de la future méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE (en partenariat avec le SMADC et le SMAT)**

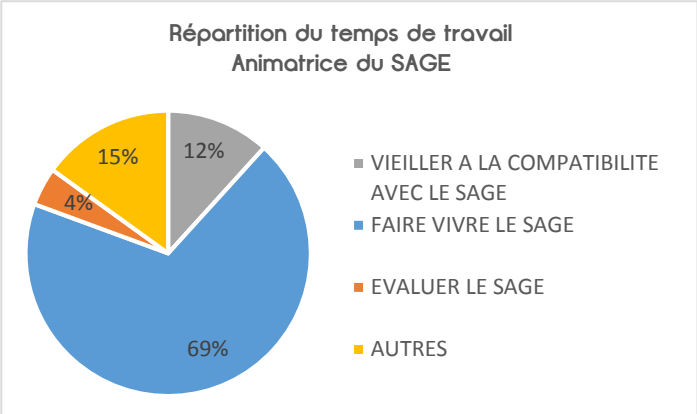

Le suivi des projets en cours sur le bassin est primordial afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux de la gestion intégrée de l'eau le plus en amont possible de leurs décisions et de faciliter ainsi la mise en œuvre du SAGE. **Cette année, l'animatrice du SAGE a participé à 31 réunions techniques et 8 réunions d'échange.**

Ces réunions d'échange participent à la mise en réseau des SAGE, des contrats territoriaux et des experts en mutualisant les travaux et méthodologie relatifs aux études (zones humides, continuité écologique, têtes de bassins versants…) et aux actions de communication (site Internet, guide, …).

Par ailleurs, en vue de sa titularisation, l'animatrice du Sage a suivi une formation d'intégration obligatoire de 5 jours à Angers. Une formation d'un jour sur le logiciel de cartographie/SIG QGis, délivrée par le CRAIG, a également été suivie sur Clermont-Ferrand. Cette formation lui a permis d'acquérir des connaissances de bases qui resteront à parfaire par l'usage du logiciel.

Zoom sur l'état d'avancement du projet de SDAGE 2016-2021

Après la validation de l'état des lieux et des questions importantes en 2013, le Comité de Bassin a consacré l'année 2014 à rédiger le futur SDAGE et à élaborer le programme de mesure.

Les CLE ont été fortement sollicitées pour assurer une cohérence entre le futur SDAGE, les SAGE et les contrats territoriaux (définition des objectifs, délimitation des réservoirs biologiques, définition des points nodaux, définition du programme de mesures).

Un premier projet de SDAGE a été validé par le Comité de bassin en octobre 2014 avant d'être soumis depuis le 19 décembre 2014 à la consultation du public (6 mois) et des assemblées dont les CLE (4 mois).

OPERATION	PORTEUR	OBJET	LIEN AVEC LE SAGE
Moulin d'Aubeterre	M. FERRY	Réunion de terrain	D 1.1.2
Arasement du seuil de Menat	Communauté de communes du Pays de Menat	Comité de pilotage	D 1.1.2
Contrat territorial Sioule	SMAT	Réunion de travail	D 1.3.1
Schéma Directeur de Dessertes forestières Sioulet Chavanon	Communauté de communes Sioulet Chavanon	2 Comités de pilotage	D 1.3.4
Schéma Directeur de Dessertes forestières Cœur de Combrailles et Pionsat	Communautés de communes de Cœur de Combrailles et Pionsat	Comité de pilotage	D 1.3.4
Livre « forestiers des Combrailles : agir pour la biodiversité et les paysages »	SMADC	Réunions de travail	D. 1.3.4
Station de pleine nature Gorges de la Sioule	SMADC	Comité de pilotage	D 1.3.5
Plan local d'urbanisme	Commune de St-Angel	Réunion de travail	D 1.4.3
Plan local d'urbanisme	Commune de Vitrac	Réunion de travail	D 1.4.3
Etude sur la valorisation du bois de bocage	SMADC	2 Réunions de travail	D 1.5.1
5e programme d'action nitrates en zones vulnérables	DREAL	Comité de pilotage	Objectif 2.2
Projet de recherche PROFECY	Université Blaise Pascal	Présentation des résultats	Objectif 2.3
Schéma Régional Cohérence Ecologique Auvergne	DREAL/Conseil Régional	Comité Régional	/
Soutien d'effectif en saumon	EP Loire	2 jours de vérification des opérations de déversement	/
Structuration des données sur l'eau	Cellule Aster 63	Comité technique	/
Natura 2000 : gîtes de la Sioule	CEN Auvergne	Comité de pilotage	/
Natura 2000 : gorges de la Sioule	ONF	Comité de pilotage	/
Plan National d'Action Auvergne loutre		Comité de pilotage	/
Plan National d'Action Auvergne sonneur à ventre jaune		Comité de pilotage	/
Plan National d'Action Auvergne odonates		Comité de pilotage	/
Plan National d'Action Auvergne mulette perlière		Comité de pilotage	/
SDAGE Loire Bretagne	AELB – DDT63 et 03	6 Réunions de travail	/
Evaluation de la politique d'accompagnement de l'Agence de l'Eau sur les SAGE	AELB	Comité de pilotage	/

THEMATIQUE	OBJET	INITIATEUR	LIEN AVEC LE SAGE
Continuité écologique	Réunion du groupe de travail départemental	DDT 63	Objectif 1.1
Espèces envahissantes	Réunion d'échange annuelle	Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes	D 1.3.3
Eaux pluviales	Rencontre de l'Agence de l'Eau	AELB	D 2.3.2
Transversale	4ème Conférence des Présidents de CLE	EP Loire	/
Transversale	Séminaire national SAGE	Etat, OIEAU, ONEMA, AE	/
Transversale	3 Rencontre des animateurs SAGE de l'EP Loire	EP Loire	/

Le SAGE en action

Actions menées par la cellule d'animation

Elaboration de la méthodologie d'inventaire des zones humides (D 1.4.1)

L'intérêt des zones humides n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, l'enjeu est de préserver celles qui sont encore intactes, de restaurer les fonctions de celles qui ont été altérées et de compenser celles qui ont été détruites.

Consciente de l'importance de ces milieux, la CLE du SAGE Sioule a inscrit la connaissance et la préservation des zones humides comme un objectif stratégique pour le bassin.

Avant toute action, **l'amélioration de la connaissance des zones humides est indispensable.** Si l'état des connaissances générales tend à s'améliorer, la connaissance fine des zones humides sur le bassin tant sur leur localisation, leurs fonctionnalités, leurs valeurs environnementales et socio-économiques, leur état de conservation que leur niveau de menace reste à parfaire.

Afin de permettre une homogénéité des inventaires conduits sur le bassin de la Sioule, la CLE, conformément au SAGE, a élaboré, de manière concertée, sur une méthodologie commune qu'il conviendra d'appliquer à minima. Pour cela, de nombreux échanges entre l'animatrice du SAGE, l'animateur du Contrat Territorial et l'animateur zones humides du SMADC ont eu lieu ainsi qu'un Comité technique regroupant les partenaires techniques et financiers. Un projet de méthodologie a ensuite été présenté à 2 reprises en commission « aménagement, gestion et valorisation des milieux » puis validé par la CLE le 23 janvier 2015.

Cette méthodologie est fortement inspirée des arrêtés du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides (méthode réglementaire). Les protocoles ont été allégés afin d'éviter des coûts d'inventaires disproportionnés et injustifiés vis-à-vis des objectifs d'amélioration de la connaissance. Les inventaires qui seront menés sur le bassin garderont toutefois un très haut degré de précision.

L'ensemble de cette méthodologie est plus amplement détaillé dans un **guide téléchargeable** sur le site Internet du SAGE. **Cet outil vise à accompagner les collectivités (communes, communautés de communes, syndicats) qui souhaitent s'engager dans une démarche d'inventaire des zones humides effectives sur leur territoire.**

Dans le cadre d'un projet, le pétitionnaire ne pourra s'affranchir d'une délimitation réglementaire en appliquant les protocoles lourds définis dans les arrêtés de 2008 et 2009.

Réflexions sur les ressources en eau souterraine de la Chaine des Puys (D 3.1.1)

Les nappes de la Chaîne des Puys sont, par leur quantité et leur qualité, des ressources en eau souterraine stratégiques à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Le SDAGE les qualifie de nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP).

Pour faciliter une gestion équilibrée de ces ressources, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont mis en place une commission inter-SAGE et le SAGE Sioule, par sa disposition 3.1.1, prescrit la mise en œuvre d'une gestion volumétrique à l'échelle de la Chaine des Puys.

En 2008, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont lancé 2 études : « Bilan de la ressource hydrogéologique des bassins de la Chaîne des Puys » (CETE et BRGM) et « Détermination des Débits Minimum Biologiques DMB pour les cours d'eau issus des émergences de la Chaîne des Puys » (ECOGEA).

Depuis, les cellules d'animation des SAGE ont changé. Pour leur faciliter l'appropriation des résultats des 2 études et définir les suites à donner, le Comité Technique de la Chaine des Puys s'est réuni en avril 2014.

A l'issue de cette réunion, un bon nombre d'incompréhension quant aux résultats fournis par l'étude « bilan des ressources » subsiste. Afin de les lever, les animatrices des deux SAGE ont rencontré le BRGM et M. Marc LIVET, hydrogéologue agréé et chargé de la réalisation de cette étude pour le CETE.

Des investigations plus poussées apparaissent d'ores et déjà nécessaires pour établir un schéma sur des résultats solides et fiables. Les CLE souhaitent ainsi engager un programme de recherche visant à :

- Acquérir des connaissances complémentaires en géologie, hydrogéologie, hydrologie, occupation des sols, nature et qualité des eaux
- Identifier le mode de fonctionnement de l'hydrosystème, des connectivités entre aquifères, des relations avec les eaux superficielles, calcul de bilans hydrologiques par sous-bassins versants
- Modéliser les potentialités des aquifères et proposition de scénarios de gestion en fonction des besoins en eaux.

Pour définir les faisabilités technique, administrative et financière du projet, un rapprochement s'est opéré avec le laboratoire de recherche Magma et Volcan (Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand), l'Ecole des Mines de St-Etienne, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et l'Etablissement Public Loire.

Le SAGE en action

Actions menées par la cellule d'animation

Elaboration du plan de communication (D 5.2.1)

La mise en œuvre du SAGE nécessite un accompagnement important en termes de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs du bassin pour garantir l'appropriation du schéma et, à terme, voir évoluer les pratiques et les politiques en place en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

La CLE a conscience que la communication et la pédagogie qu'elle mettra en place sera un gage de la réussite de sa politique. Elle souhaite, conformément au SDAGE (disposition 15B-2) et à la recommandation de la commission d'enquête publique, élaborer un plan de communication et de sensibilisation pour l'ensemble des enjeux du SAGE.

Le plan de communication et de sensibilisation est un document détaillé reprenant l'ensemble des actions de communication, d'information et de sensibilisation prévues pour promouvoir le SAGE.

La CLE a confié à son Bureau le soin d'élaborer le plan de communication et de sensibilisation du SAGE. Au total, 3 réunions de Bureau ont permis de bâtir le plan de communication du SAGE Sioule pour la période de 2015 à 2020. **Il a fait l'objet d'une validation par la CLE le 23 janvier 2015** et est disponible sur le site Internat du SAGE.

L'élaboration de ce plan s'est déroulée en 3 étapes : l'établissement d'un diagnostic partagé, la définition d'une stratégie et l'élaboration d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation.

L'analyse croisée de la perception du SAGE par les différents acteurs, des besoins pour l'atteinte des objectifs du SAGE, des besoins et des attentes des publics cibles et l'évaluation de la pertinence des outils de communication existants ont permis de faire ressortir les enjeux pour établir le plan de communication et de sensibilisation.

Ces enjeux sont déclinés en orientations stratégiques plus précises qui ont vocation à répondre aux besoins. Des objectifs opérationnels visant à satisfaire les attentes sont formulés.

Le programme de communication et de sensibilisation décline les opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs. Il n'est naturellement pas figé pour permettre d'éventuelles adaptations suite aux suivis et évaluations annuelles.

Diagnostic sur la vulnérabilité des entreprises face aux inondations (D 4.1.1)

Dans le cadre du Plan Loire, l'Etablissement public Loire assure, en étroite collaboration avec les collectivités partenaires, une maîtrise d'ouvrage unifiée pour le déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Dans ce cadre, près de 2350 **diagnostics permettant d'identifier les facteurs de vulnérabilité aux inondations des entreprises** ont été réalisés à ce jour sur le bassin de la Loire, **dont 11 entreprises situées sur le territoire de la Communauté de communes de Saint-Pourçain-sur-Sioule (5 Industrie hors agriculture, 5 Commerce et 1 Services)**.

Le diagnostic est gratuit pour l'entreprise (cofinancé à 50% par l'Union européenne, 10% par le Conseil régional Auvergne, 20% par le Conseil général de l'Allier et 20% par la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois).

Au terme du diagnostic, un rapport d'expertise est remis au chef d'entreprise. Celui-ci comporte :

- la description de l'activité
- le scénario d'inondation retranscrit à l'échelle du site
- la liste des vulnérabilités hiérarchisées
- le montant des dommages matériels, la durée d'arrêt d'activité
- les mesures proposées et le montant des dommages évitables.

L'analyse consolidée des 11 diagnostics fait apparaître un montant de dommages potentiels de 9,6 millions € et 233 jours d'arrêt d'activité potentiels.

Suite à la réalisation de leur diagnostic, **4 entreprises ont mis en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations. La mise en œuvre de ces mesures pourrait permettre d'éviter un montant de dommages de l'ordre de 2,5 millions € et 80 jours d'arrêt d'activité évitables.**

Entretien de la culture du risque d'inondation (D 4.1.2)

Dans le cadre du Plan Loire, l'Etablissement public Loire accompagne les collectivités souhaitant entretenir la culture du risque d'inondation dans la mémoire de leur citoyen. C'est ainsi qu'en 2014, **la commune d'Ebreuil a été équipée de 2 nouveaux repères de crues** :

- Sur la maison de l'Octroi à proximité du pont de la D998
- Sur un ancien pigeonnier situé rue de la Guillotière

Avant la pose de ces repères, un important travail préalable a été conduit en 4 étapes :

- Recensement des connaissances sur les évènements passés (photos, témoignages, repères existants, ...)
- Vérification des données en partenariat avec les services de l'Etat
- Matérialisation du repère en un lieu public

Pour chacun des sites, un macaron représentant le niveau des plus hautes eaux connues, des plaques pour les crues moins importantes et un panneau d'information sont apposés.

Le SAGE en action

Actions du Contrat Territorial Sioule

En 2009, le territoire du Contrat territorial Sioule reçoit un avis favorable de l'Agence de l'eau. L'élaboration débute dès 2010. Après 4 ans de travail, **le Contrat est signé le 21 mai 2014 par les 16 maîtres d'ouvrages et 4 financeurs.** Une cérémonie a été organisée le 20 septembre 2014 à l'occasion « du Grand Départ », évènement culturel centré sur la Sioule et organisé à Ebreuil par « Les Navigateurs ».

Le Contrat territorial Sioule, conclut pour une durée de 5 ans, a vocation à mettre en œuvre les dispositions du SAGE. Il comporte 3 volets :

- Volet A : Restauration des milieux aquatiques (1 481 082 €)
- Volet B : Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses (2 938 276 €)
- Volet C : Animation, communication et suivi (500 850 €)

L'année 2014 aura été consacrée à la réalisation des Déclarations d'Intérêt Général (DIG) et à la réalisation des travaux prévus hors DIG. Les travaux nécessitant une DIG ont donc été reportés à 2015.

Aménagement du passage à gué (Youx)

Arasement du seuil du lavoir de Montjoie (Youx)

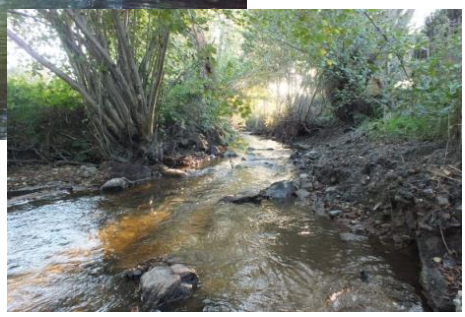

Arasement du seuil de Pontaumur

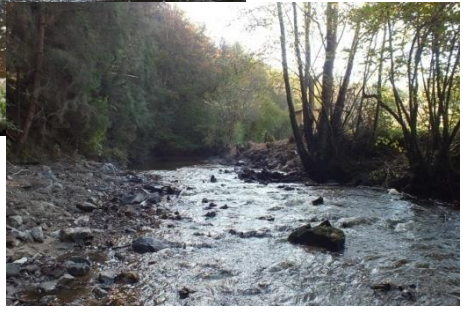

Restauration de la ripisylve sur le secteur de Pontgibaud

	ETAT	PROGRAMMATION 2014	MAITRISE D'OUVRAGE	LIEN AVEC LE SAGE
Volet A : Restauration des milieux aquatiques	En cours	Déclaration intérêt général (en cours d'instruction)	CC Bassin de Gannat	/
	Reporté	*Gestion du transport solide*	*CC Bassin de Gannat*	*D 1.3.1*
	Reporté	*Restauration et renaturation de la ripisylve : Gestion végétation et embâcles*	*CC Bassin de Gannat*	*D 1.3.1*
	Reporté	*Restauration légère de la ripisylve*	*CC Bassin de Gannat*	*D 1.3.1*
	Terminé	Arasement obstacle à la continuité écologique (Pontaumur)	CC Haute Combraille	D 1.1.3
	En cours	Déclaration intérêt général (en préparation)	CC Pays Saint Pourcinois	/
	En cours	Déclaration intérêt général (en préparation)	CC Pontgibaud, Sioule et Volcans	/
	En cours	Restauration légère de la ripisylve (400 m)	CC Pontgibaud, Sioule et Volcans	D1.3.1
	En cours	Déclaration intérêt général (en préparation)	CC Sioule, Colettes et Bouble	/
	Reporté	*Restauration et renaturation de la ripisylve : Gestion végétation et embâcles, plantation*	*CC Sioule, Colettes et Bouble*	*D 1.3.1*
	Reporté	*Restauration légère de la ripisylve*	*CC Sioule, Colettes et Bouble*	*D 1.3.1*
	En cours	Restauration d'annexes hydrauliques : restauration d'une zone humide sur ST-Ours (cahier des charges pour l'étude préalable)	CC Volvic, Sources et Volcans	D 1.3.1
	En cours	ENS Butte et marais : Acquisition	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
	Terminé	ENS Butte et marais : Animation agricole et coordination (Conseils)	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
	En cours	ENS Butte et marais : Actions de restauration (Création de mares)	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
	Terminé	ENS Butte et marais : Suivi biologique (Inventaires mammifères)	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
	Terminé	ENS Butte et marais : Actions de restauration (Chantier de nettoyage)	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
	Terminé	ENS Butte et marais : Communication (Sensibilisation des usagers, riverains et scolaires)	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
	En cours	ENS Butte et marais : Communication (Création un sentier de découverte)	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
	Terminé	Arasement obstacle à la continuité écologique (passage à gué busé amont Puissidoux)	Commune de Youx	D 1.1.3
	Terminé	Arasement obstacle à la continuité écologique (seuil du lavoir de Montjoie)	Commune de Youx	D 1.1.3
	En cours	Restauration d'annexes hydrauliques : Acquisition de parcelles en zones humides	SIVU de l'Etang Neuf	D 1.3.1
Volet B : Lutte contre les pollutions diffuses	*Reporté*	*Organisation de la visite d'une commune zéro phyto*	*SMAT du Bassin de Sioule*	*/*
	Terminé	Engagement charte d'entretien des espaces publics (commune Bellenaves)	FREDON Auvergne	D 2.2.3
	Reporté	*Réalisation plaquette sensibilisation*	*SMAT du Bassin de Sioule*	*/*
	Reporté	*Communication sur les produits phyto non utilisés*	*SMAT du Bassin de Sioule*	*/*
	Reporté	*Localisation jardins zéro phyto*	*SMAT du Bassin de Sioule*	*D 2.2.3*
	Reporté	*Soirées d'information*	*SMAT du Bassin de Sioule*	*/*
	Reporté	*Animations scolaires*	*SMAT du Bassin de Sioule*	*/*
	En cours	STEP Chapdes-Beaufort (réseaux sur le village des Giraud)	Commune de Chapdes-Beaufort	D 2.3.2 et 2.3.3
	En cours	STEP Saint-Pierre-le-Chastel	Commune de Saint-Pierre-le-C.	D 2.3.2 et 2.3.3
	En cours	STEP Pontgibaud	Commune de Pontgibaud	D 2.3.2 et 2.3.3
	En cours	Accompagnement des propriétaires privés	SMAT du Bassin de Sioule	D 2.3.4
Volet C : Animation, communication et suivi	Terminé	Articles de presse	SMAT du Bassin de Sioule	/
	Terminé	Lettre du Contrat Territorial	SMAT du Bassin de Sioule	/
	En cours	Site internet	SMAT du Bassin de Sioule	/
	Terminé	Mise en œuvre des indicateurs de suivi (état initial)	FDAAPPMA 03 et 63	/
	Terminé	Mise en place d'une mission zones humides	SMAD des Combrailles	D 1.4.1 D 1.4.3

Le SAGE en action

Autres actions

Restauration de la continuité écologique (D 1.1.2 et D 1.1.3)

Suite au classement de cours d'eau en liste 2 (cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration des continuités sédimentaire et piscicole : arasement, équipement, ...), **les DDT du Puy-de-Dôme et de l'Allier ont envoyé à tous les propriétaires d'ouvrage concernés un courrier leur expliquant leur devoir vis-à-vis de la règlementation et leur proposant un accompagnement technique de la part de l'animateur du Contrat Territorial Sioule.**

En réponse à ces courriers, de nombreux propriétaires ont été accompagné pour définir la meilleure solution technico-économique pour la mise en conformité de leur seuil et bief de moulins.

Dès 2014, des projets de rétablissement de la continuité écologique sont engagés :

- Effacement du seuil d'irrigation des Farges sur le Sioulot à Saint-Bonnet-Près-Orcival
- Projet de création d'un dispositif de franchissement au Moulin de Fourilles
- Projet d'arasement de 3 obstacles sur le ruisseau de Vérines à Lisseuil
- Projet d'arasement complet ou partiel de 3 obstacles sur le Cube à Châteauneuf-les-Bains
- Projet pour améliorer et compléter les équipements de franchissement piscicole au Moulin d'Aubeterre sur la Sioule à Brout Vernet

En parallèle, les travaux d'arasement du seuil de Menat se sont finalisés : reprise du pavage et stabilisation des piles du pont Roman situé juste en amont.

Restauration, entretien et préservation du bocage (D 1.5.1)

En 2014, en réponse à l'appel à projet lancé par le Ministère dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, **le SMAD des Combrailles**, en charge de l'animation de la Charte Forestière, **a confié à la Mission Haies Auvergne une étude sur le bocage**.

Cette étude, à laquelle l'animatrice à participer, aura permis d'améliorer les connaissances sur le bocage (état, biodiversité, menaces, ...) et d'identifier ses possibilités de valorisation (bois énergie, litière). Pour cela, une évaluation du potentiel de production de plaquettes de bois du bocage a été menée et des préconisations de gestion différenciée suivant la typologie du bocage établies.

Outre les intérêts du bocage pour la biodiversité, les conclusions de l'étude mettent en avant l'intérêt économique que les exploitants peuvent bénéficier de l'entretien et de la valorisation du bocage. C'est notamment sur cet aspect que le SMADC a souhaité interpeler le monde agricole et les élus lors des **journées de sensibilisation** organisées sur le territoire.

Les retombées sont relativement positives : **5 agriculteurs du bassin de la Sioule se sont engagés dans la réalisation d'un plan de gestion du bocage** (Sauvagnat, Puy-Saint-Gulmier, Neuf-Eglise, Tortebesse, St-Germain-Près-Herment).

Bilan de la mise en œuvre du SAGE Sioule pour l'année 2014

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
1. Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides	1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique	1.1.1 Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs de l'axe Sioule
		1.1.2 Priorités définies pour la gestion, l'aménagement ou la suppression d'ouvrages faisant obstacle à la migration et à la continuité sédimentaire
		1.1.3 Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique
		1.1.4 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule *1. Moyens de suivi et de gestion*
		1.1.5 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule *2. Programme de travaux*
		1.1.6 Assurer la mise à jour du règlement d'eau de la retenue de Queuille afin d'optimiser la gestion des éclusées pour limiter leurs impacts sur les milieux aquatiques
	1.2 Limiter l'impact des plans d'eau	1.2.1 Renforcement des diagnostics, des contrôles et de la mise en conformité des plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles
		1.2.2 Sensibilisation sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plans d'eau
	1.3 Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leurs capacités d'accueil	1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau
		1.3.2 Etude de délimitation des têtes de bassin versant et définition d'objectifs de gestion spécifiques
		1.3.3 Surveillance de la prolifération des espèces envahissantes
		1.3.4 Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de gestion des massifs forestiers
		1.3.5 Mieux gérer et organiser les activités récréatives aux abords des cours d'eau
	1.4 Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides	1.4.1 Connaissance et préservation des zones humides
		1.4.2 Définition des zones humides prioritaires où seront potentiellement proposées des ZHIEP et des ZSGE
		1.4.3 Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme
		1.4.4 Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides, et sensibilisation
	1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage	1.5.1 Accompagnement des collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration, d'entretien et de préservation du bocage
2. Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux	2.1 Connaître pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	2.1.1 Réhabiliter et confiner les sites contaminés (Pontgibaud)
		2.1.2 Mieux connaître l'impact de certains rejets ponctuels de substances dangereuses (rejets de stations d'épuration, lixiviats de décharges)
		2.1.3 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades-Besserves et de Queuille
		2.1.4 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des étangs de Chancelade et de Tyx
		2.1.5 Renforcer la connaissance de la contamination piscicole par les PCB
	2.2 Réduire les pollutions en nitrates et pesticides	2.2.1 Réaliser des diagnostics globaux d'exploitations agricoles et initier/partager des retours d'expériences localement
		2.2.2 Mieux connaître les utilisations non agricoles de produits phytosanitaires
		2.2.3 Réduire les utilisations non agricoles de pesticides
	2.3 Réduire les pollutions en phosphore	2.3.1 Accompagner la mise en œuvre des dispositions découlant des profils de baignade
		2.3.2 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - réseaux
		2.3.3 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - stations d'épuration
		2.3.4 Accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif
		2.3.5 Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture (phosphore, MES, bactériologie, …)
		2.3.6 Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage (gestion de la divagation du bétail, des effluents d'élevage et de laiterie/fromagerie)
3. Préserver et améliorer la quatité des eaux	3.1 Organiser la gestion des prélèvements	3.1.1 Mise en oeuvre d'une gestion volumétrique à l'échelle de la ressource de la Chaîne des Puys
		3.1.2 Engager une réflexion sur le suivi quantitatif sur la Bouble et évaluer la nécessité et l'opportunité de mettre en place un point nodal
	3.2 Réaliser des économies d'eau	3.2.1 Plan de communication sur les économies d'eau
		3.2.2 Programmes d'économies d'eau visant les collectivités
4. Protéger la population contre les risques d'inondation	4.1 Réduire la vulnérabilité aux inondations	4.1.1 Améliorer la prévision, la prévention et la protection contre les crues à l'échelle du bassin versant de la Sioule
		4.1.2 Accompagner l'organisation de la gestion de crise et entretenir la culture du risque
5. Partager et mettre en œuvre le SAGE	5.1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel et assurer la coordination des actions	5.1.1 Assurer une mise en œuvre pérenne du SAGE avec une représentation et un engagement local
		5.1.2 Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE et articulation avec les structures opérationnelles du territoire
	5.2 Organiser la communication et la pédagogie autour du SAGE	5.2.1 Identifier les besoins de communication / sensibilisation pour accompagner les mesures proposées

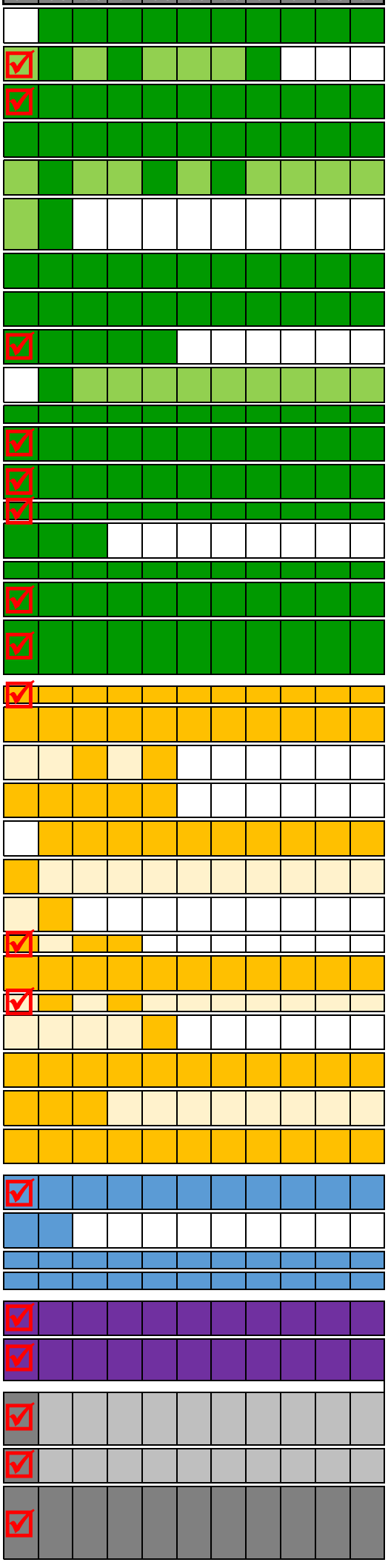

La communication et la sensibilisation

Mise en ligne du site internet du SAGE

Dès la reprise du portage du SAGE Sioule, l'Etablissement Public Loire a souhaité qu'un site Internet propre au SAGE soit mis en place. Un stagiaire a ainsi réalisé une déclinaison de la structuration du site de l'EP Loire pour chacun des SAGE que porte l'Etablissement.

Fin 2013 et début 2014, les pages du futur site sont construites pour une mise en ligne le 12 février 2014, juste après l'approbation du SAGE.

A ce jour, tous les éléments relatifs à la politique du SAGE (historique, acteurs, documents, ...), une description sommaire du bassin versant et des actions menées sur le territoire sont consultables à l'adresse suivante : www.sage-sioule.fr.

Au fil du temps, le site sera enrichi pour à terme contenir des dossiers thématiques, une cartothèque, une photothèque... Faute de temps, la rubrique actualité n'a pu être mise à jour régulièrement.

De mai à décembre, près de 1 400 visites ont pu être enregistrées avec un taux de rebond de 53% et environ 3 pages par session. Ces statistiques sont très correctes pour ces premiers mois (environ 1 300 visites/an sur les anciennes pages Internet du SAGE).

Conférence sur la préservation de la qualité de l'eau

L'Ecole des Sciences de Chateauneuf-les-Bains a accueilli entre les vacances de février et les vacances de Pâques de nombreux élèves de primaire pour les faire manipuler autour du thème de la préservation de la qualité de l'eau.

Autour du cheminement de l'eau domestique, les élèves ont été sensibilisés à la préservation de l'eau et aux gestes éco-citoyens. Ils ont alors découvert comment se forme une source, les différentes étapes de l'épuration de l'eau et l'importance d'avoir une eau de bonne qualité dans les cours d'eau.

Dans le cadre des sessions de formation des professeurs des écoles, les cellules d'animation du SAGE et du Contrat Territorial Sioule ont été sollicitées par l'Ecole des Sciences pour réaliser une conférence d'une heure sur la préservation de la qualité de l'eau le 11 avril 2014. Ont ainsi été abordées les notions suivantes :

- La rareté et la fragilité des ressources
- Le cycle de l'eau et le bassin versant
- Les différents types de qualité
- Pourquoi et comment préserver la qualité de l'eau
- Le contexte règlementaire et les outils de planification et de gestion

Le Grand Départ

Les 20 et 21 septembre 2014, à l'occasion de la signature cérémoniale du Contrat Territorial Sioule, l'association « Les Navigateurs » a organisé un évènementiel culturel, historique et plutôt décalé autour de l'arrivée, le séjour puis le départ du Grand Saumon.

A travers les « rendez-vous de la cervelle », la galerie des poissons pilotes, des travaux pratiques grandeur nature, la Sioulothèque, le chantier naval, et bien d'autres encore, la Sioule a été mise en scène de manière nouvelle.

La forte participation du public témoigne de la réussite de cet évènement et des rendez-vous pour l'année prochaine sont d'ores et déjà planifiés. Le Grand Saumon devrait poursuivre sa remontée à Chateauneuf-les-Bain et à St-Pierre-le-Chastel.

1er rendez-vous de l'eau sur les zones humides

Chaque année, des « rendez-vous de l'eau » seront organisés à destination des membres de la CLE et de ses partenaires. Ces rencontres ont pour objet de découvrir, redécouvrir et d'approfondir un sujet d'actualité autour de la question de l'eau. La forme sera toujours la même, à savoir une matinée en salle pour approfondir les connaissances et avoir des retours d'expérience, des échanges autour d'un repas et une sortie de terrain l'après-midi.

Le 10 octobre 2014, une vingtaine de membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de partenaires techniques et financiers du SAGE Sioule (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), s'est réunie autour du Marais de St-Pierre-le-Chastel pour aborder la question des zones humides dans un format plus convivial et propice aux échanges.

Au programme : rappel de ce qu'est une zone humide, comment les reconnaitre sur le terrain, quels sont leurs fonctions et les services rendus, comment les préserver aujourd'hui… Un zoom particulier a été fait par les services de la Direction départementale des territoires 63 (DDT) sur les contraintes liées aux zones humides et l'application réglementaire. Des plaquettes d'information détaillées (DDT63) sont par ailleurs mises à la disposition des collectivités et de la population.

Les chiffres 2014

L'EP Loire assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau. Des partenaires financiers soutiennent l'EP Loire dans cette tâche.

Pour l'année 2014, les dépenses engagées s'élèvent à 65 794,13 €. L'ensemble des dépenses prévisionnelles liées à la communication n'ont pu être engagées pour cause de rattachement de la reprographie du SAGE à ce poste de dépenses par certains financeurs.

A noter que le coût du véhicule utilisé par l'animatrice est supporté en totalité par le SMADC (assurance, entretien, péage, carburant).

		DEPENSES		PLAN DE FINANCEMENT			
		Dépenses prévisionnelles 2014	Dépenses réelles 2014	Agence de l'eau	ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE		
					Conseil Régional Auvergne	Conseil Général Puy-de-Dôme	Conseil Général Allier
ANIMATION		**65 850 €**	**56 768,02 €**	**51 080,40 €**	**4 069,82 €**	**2 170,98 €**	**1 446,81 €**
Cellule d'animation	Animatrice	41 400 €	41 172,00 €	70 %	52,94 % du reliquat	28,24 % du reliquat	18,82 % du reliquat
	Frais de structure	4 100 €	2 957,23 €				
	Agent administratif	7 400 €	7 320,00€				
Frais de fonctionnement	Location du bureau, fournitures, affranchissement, télécommunication, frais de mission, ..	12 950 €	7 318,79 €	Forfait			
COMMUNICATION		**5 000 €**	**673,79 €**	**336,90 €**	**178,35 €**	**95,14 €**	**63,40 €**
Site Internet		800 €	673,79 €	50%	52,94 % du reliquat (16 %)	28,24 % du reliquat (8 %)	18,82 % du reliquat (6 %)
Lettre du SAGE		1 000 €	-				
Plaquettes/brochures		3 200 €	-				
ETUDE		**8 000 €**	**6 6352,32 €**	**4 446,62 €**	**1 008,88 €**	**536,17 €**	**358,65 €**
Reproduction et diffusion du SAGE		8 000 €	6 352,32 €	70%	52,94 % du reliquat (16 %)	28,24 % du reliquat (8 %)	18,82 % du reliquat (6 %)

Les perspectives 2015

Partager et mettre en œuvre le SAGE

L'année 2015 sera la 2ème année de mise en œuvre du SAGE Sioule. Ce sera aussi une année marquée par le renouvellement de la CLE suite aux élections cantonales au printemps.

Des réflexions sur la structuration de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur le bassin de la Sioule seront engagées en partenariat avec la cellule d'animation du Contrat Territorial, les communautés de communes et les services de l'Etat.

Par ailleurs, la CLE sera consultée sur les projets de SDAGE et de PGRI Loire Bretagne 2015-2021.

Coté communication, il est prévu de réaliser :

- L'identité visuelle du SAGE
- Une brochure explicative du SAGE
- Un guide sur la mise en compatibilité avec le SAGE
- Un journal de la Sioule
- Un Forum des élus
- Un rendez-vous de l'eau
- Un festival de l'eau sur la Sioule

Le site Internet sera également développé en vue de sa mutualisation avec celui du Contrat Territorial.

Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides

La commission « milieux », composée de membres de la CLE, des cellules d'animation du SAGE et du Contrat Territorial Sioule, des collectivités locales, des services de l'Etat et des associations de pêche, se réunira afin de poursuivre notamment les réflexions sur la restauration de la continuité écologique. En 2015, les travaux suivants seront conduits :

- **Réalisation de diagnostics d'ouvrages et définition d'un programme de restauration** qui sera mis en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial Sioule (avis des propriétaires, diagnostic technico-économique précisant les solutions envisageables en veillant au respect des priorités d'intervention fixées dans le SAGE)
- **Réalisation de diagnostics de plans d'eau** en privilégiant les bassins à forte densité
- **Rédaction des cahiers des charges** des études sur les flux migratoires de l'anguille et du saumon et sur la possibilité d'arrêt simultané des turbines des microcentrales

- Mise en place d'une veille et centralisation des données sur la prolifération des espèces envahissantes.

Aussi, **la cellule d'animation du SAGE accompagnera les collectivités dans la réalisation de leur inventaire des zones humides** selon la méthodologie développée. Elle appuiera le chargé de mission zones humides du SMADC.

Les collectivités qui le souhaitent pourront également solliciter l'animatrice dans le cadre de la réalisation de leur document d'urbanisme pour garantir la prise en compte des enjeux liés à l'eau (zones humides, zones inondables, ripisylves, corridors écologiques, haies bocagères, préservation de la ressource, risques de pollutions ...).

Les perspectives 2015

Une étude sur la délimitation et la caractérisation des têtes de bassins versants sera lancée avec pour objectif final la définition d'objectifs et de préconisation de gestion voire d'occupation des sols. Cette étude sera confiée à un cabinet d'études spécialisé.

Elle participera également aux concertations mises en place dans le cadre des plans de gestion des massifs forestiers et accompagnera les collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration et d'entretien du bocage.

Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux

La commission « ressources » abordera les questions de pollution par les substances dangereuses présentes dans les sédiments des barrages des Fades et de Queuille. Elle veillera également à la réhabilitation et au confinement des sables contaminés issus de l'activité minière de Pontgibaud.

Des réflexions sur la mise en place d'un réseau de suivi local sur les teneurs en PCB dans les chairs de poissons. La maitrise d'ouvrage, les modalités techniques et financières seront à définir afin de pouvoir engager ce suivi pour l'année 2016.

Aussi, la cellule d'animation du SAGE accompagnera les collectivités dans la réalisation de leur diagnostic assainissement et leur programme de travaux ainsi que dans la réalisation et la mise en œuvre de leur profil de baignade. A ce titre, une journée de sensibilisation à l'intérêt de cet outil sera organisée au printemps en partenariat avec l'ARS et le Contrat local de Santé des Combrailles.

Préserver et améliorer la quantité des eaux

La gestion volumétrique de la ressource en eau de la chaîne des Puys est à assurer de manière préventive au sein de la Commission Inter-SAGE Allier aval et Sioule.

Au cours de l'année 2015, **les cellules d'animation des deux SAGE travailleront à la définition d'un projet de recherche pour améliorer les connaissances sur les ressources en eau souterraine** (géologie, hydrogéologie, fonctionnement des hydrosystèmes, modélisation des ressources, ...). Les aspects organisationnels, techniques, administratifs et financiers devront être solutionnés rapidement afin de pouvoir lancer le projet à l'automne 2015.

Pour assurer le suivi du projet et garantir une bonne concertation, un groupe de travail sera ainsi constitué, la composition de la Commission Inter-SAGE étant plus restrictive. Des réflexions sur le suivi quantitatif de la Bouble seront également engagées.

Protéger les populations contre les risques d'inondation

En 2015, la cellule d'animation veillera à la mise en œuvre des dispositions issues des conclusions de l'étude 3P « Prévision, Prévention et Protection » réalisée par l'EP Loire en 2010 et 2011.

Glossaire

- **Bon état** : situation de référence naturelle combinant la bonne qualité des eaux (état qualitatif) et le bon fonctionnement écologique de l'écosystème (état écologique) pour les eaux superficielles et la bonne qualité et quantité des eaux (état qualitatif et quantitatif) pour les eaux souterraines
- **CLE** : commission locale de l'eau, parlement local de l'eau
- **Compatibilité** : la norme inférieure ne doit pas contrarier les options fondamentales de la norme supérieure
- **Conformité** : respect strict de la norme supérieure
- **Continuité écologique** : libre circulation des espèces et bon déroulement du transport sédimentaire
- **Contrat de rivière** : outil contractuel signé entre les maitres d'ouvrage et les financeurs pour réaliser des travaux, remplacé par le contrat territorial
- **Contrat territorial** : outil contractuel signé entre les maitres d'ouvrage et les financeurs pour réaliser des travaux
- **DDT** : Direction départementale des territoires (service de l'Etat)
- **DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (service de l'Etat)
- **Eclusée** : lâché d'eau
- **EP Loire** : Etablissement public Loire, EPTB (structure porteuse du SAGE Sioule)
- **EPTB** : Etablissement public territorial de bassin
- **Eutrophisation** : augmentation et accumulation des matières organiques lié à un apport excessif en éléments nutritifs (phosphore, azote) et entrainant un disfonctionnement d'un écosystème
- **LOGRAMI** : association Loire Grand Migrateur
- **Masse d'eau** : référentiel cartographique élémentaire de la directive cadre sur l'eau, unité d'évaluation de la qualité des eaux
- **MES** : matière en suspension
- **NAEP** : nappe à réserver pour l'alimentation en eau potable
- **PAGD** : plan d'aménagement et de gestion durable des eaux et des milieux aquatiques
- **PCB** : polychlorobiphényle (hydrocarbures, micropolluant toxique)
- **PGRI** : plan de gestion des risques d'inondation
- **PNR** : parc naturel régional
- **SAGE** : schéma d'aménagement et de gestion des eaux, outil de planification
- **SDAGE** : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- **SMADC** : syndicat mixte d'aménagement et de développement des Combrailles (ancienne structure porteuse du SAGE Sioule)
- **SMAT** : syndicat mixte d'aménagement touristique du bassin de Sioule (structure porteuse du contrat territorial)
- **ZICO** : zone d'intérêt communautaire pour la protection des oiseaux
- **ZHIEP** : zone humide d'intérêt environnemental particulier
- **ZNIEFF** : zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique
- **Zone humide** : terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire et où peut se développer une végétation dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année
- **ZSGE** : zone stratégique pour la gestion de l'eau

www.sage-sioule.fr

Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule

Maison des Combrailles
Place Raymond Gauvin - BP 25
63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE

Structure porteuse du SAGE du Sioule

Etablissement public Loire
2 Quai du Fort Alleaume - CS 55708
47057 ORLEANS CEDEX

Contacts

Pascal ESTIER, Président de la CLE
Céline BOISSON, Animatrice du SAGE
Tel : 04.73.65.82.08 - Fax : 04.73.65.79.44
celine.boisson@eptb-loire.fr

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Conception et réalisation : Céline BOISSON, Etablissement public Loire
Crédits photographiques : EP Loire, SMADC, SMAT, BRGM, DREAL, La Montagne, Pierre Luc